



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°20
14 AVRIL 2017

-Décision du 12 avril 2017 portant délégation de signature
* ordonnateur secondaire

P 2

Direction territoriale de Strasbourg

- Décision du 7 avril 2017 portant modification des décisions en date du 8 février portant délégation de signature en matière d'ordre général, de convention d'occupation temporaire et d'usage temporaire, de désignation d'ordonnateurs secondaires délégués, de ressources humaines, de représentation du pouvoir adjudicateur et d'autorisation de circulation sur les digues et chemins du halage

P 5

Direction territoriale du bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE



Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur Général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 22 mars 2013 du Directeur Général de Voies navigables de France modifiant la décision portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs (DT Strasbourg),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général
- **Jean-Luc FONTAINE**, adjoint au Secrétaire Général
- **Isabelle DUNIS**, chef du CSP
- **Olivier CHERCHI**, chef du pôle Recettes du CSP

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer toute pièce se rapportant à la dépense ou à la recette, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

1.1 : Délégation de signature est donnée à **Serge JACQUOT**, gestionnaire pôle Dépenses, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale;

1.2 : Délégation de signature est donnée à **Bruno LÉVÊQUE**, gestionnaire pôle Dépenses, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes ainsi qu'aux marchés, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

Article 2 :

2.1 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du Centre de Services Partagés (CSP) :

- **Isabelle DUNIS**, chef du CSP
- **Olivier CHERCHI**, chef du pôle Recettes du CSP

à l'effet, sous l'outil Sicave GBCP, de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, valider les demandes de paiement et les titres, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite du périmètre de la Direction Territoriale de Strasbourg.

2.2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP:

- **Céline BURGART**
- **Zeliha YILDIRIM**
- **Julie COPIN**
- **Bruno LÉVÊQUE**
- **Rudy LAGARRIGUE**
- **Serge JACQUOT**
- **David EBERLAND**

à l'effet de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg.

2.3 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg:

- **Céline BURGART**
- **Bruno LÉVÊQUE**
- **Serge JACQUOT**

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet d'établir les engagements juridiques, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- **Marc KOHLBECKER**, responsable UC 100 et UC 110 LMG
- **Jean-Luc FONTAINE**, responsable UC 120 BDU, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, **Céline GINGLINGER**, son adjointe
- **Dominique MAILLE-ZERLAUD**, responsable UC 130 CI
- **Richard VALLE**, responsable UC 140 RH
- **Loïc LERIS**, responsable UC 150 Prévention
- **Laure MAUNY**, responsable UC 160 COM
- **Gilles STEYERT**, responsable UC 170 Juridique

- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable UC 200 et UC 210 Développement

- **Patricia FROGER**, responsable UC 300, UC 310 ADMIN et UC ex 103
- **Vincent SPEISSER**, **Marc LEBEAU** et **Olivier CHRISTOPHE**, responsables UC 320 BMO, chacun pour les opérations qui lui sont attribuées
- **Eric LEFEVRE**, responsable UC 330 EER
- **Florence VALLOT**, responsable UC 340 DM, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, **Martine BERNARD**, son adjointe
- **Robert SCHNEIDER**, responsable UC 416 CMI Strasbourg
- **Jean-Pierre SCHÜCK**, responsable UC 417 CMI Mulhouse
- **Jean-Paul SPITZER**, responsable UC 400 et UC 410 ADMIN
- **Eric SCHMITT** et **Dominique LAROSE**, responsables UC 411 UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique LAROSE, à **Eric BOUQUIER** ou à **Patrick WEBER**, adjoints
- **Vincent STEIMER**, responsable UC 412 UT CMR et, en cas d'absence ou d'empêchement de Vincent STEIMER, à **Didier WAECKEL** et **Michelle BECK**, ses adjoints
- **François DIDIOT**, responsable UC 413 UT CS, et, en cas d'absence ou d'empêchement de François DIDIOT, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Jérémie LEYMARIE**, responsable UC 414 UT CA, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Jérémie LEYMARIE, à **Denis HIRSCHFELL** ou **Patrick ULRICH**, ses adjoints
- **Farid BADACHE**, responsable UC 415 UT CRRBS, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Farid BADACHE, à **Mireille BIEHLER**, son adjointe

Article 4 :

La décision du 1^{er} février 2017 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial

SIGNE

Guy ROUAS



**DÉCISION PORTANT MODIFICATION DES DÉCISIONS EN DATE DU 8 FEVRIER 2017
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDRE GENERAL, DE
CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE TEMPORAIRE, DE DÉSIGNATION
D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS, DE RESSOURCES HUMAINES, DE
REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET D'AUTORISATION DE CIRCULATION
SUR LES DIGUES ET CHEMINS DE HALAGE**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT Bassin de la Seine) ;

Vu la décision portant délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire en date du 8 février 2017,

Vu la décision portant délégation de signature en matière d'ordre général en date du 8 février 2017,

Vu la décision portant délégation de signature en matière d'ordonnateurs secondaires délégués en date du 8 février 2017;

Vu la décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines en date du 8 février 2017;

Vu la décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur en date du 8 février 2017;

Vu la décision portant délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage en date du 8 février 2017,

DECIDE

Article 1 :

A l'article 2 de la décision du 8 février 2017 susvisée portant délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire, au-dessus de la ligne Mme Julie COHEN-SOLAL, adjointe au chef de l'itinéraire Boucles de la Seine, est insérée la ligne suivante :

Mme Daria ORLAC'H, chef de l'Unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

A l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 susvisée portant délégation de signature en matière de ressources humaines,, à l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 en matière d'ordonnateurs secondaires délégués, à l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 en matière de représentation du pouvoir adjudicateur, à l'annexe de la décision du 8 février 2017 portant délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage et à l'annexe de la décision du 8 février 2017 en matière d'ordre général, les mots : M. Jérôme Meyer, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine par intérim sont remplacés par :

Mme Daria ORLAC'H, chef de l'Unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

Article 2 :

A l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 susvisée portant délégation de signature en matière de ressources humaines, à l'annexe 2 de la décision du 8 février 2017 susvisée portant délégation de signature en matière d'ordonnateurs secondaires délégués et à l'annexe 2 de la décision du 8 février 2017 en matière de représentation du pouvoir adjudicateur, les mots : Mme Virginie SAIDANI, chef du bureau de la commande publique sont remplacés par :

Mme Annick LE GALLO, chef du bureau de la commande publique par intérim

Article 3:

A l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 susvisée portant délégation de signature en matière de ressources humaines, à l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 en matière d'ordonnateurs secondaires délégués et à l'annexe 1 de la décision du 8 février 2017 en matière de représentation du pouvoir adjudicateur, en dessous de la ligne : M. Rémy PIEDVACHE, chef de la mission « Qualité Sécurité Management », est insérée la ligne suivante :

M. Bruno HAURET, adjoint au chef de la mission « Qualité Sécurité Management »

Article 4:

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 7 avril 2017

Signé

Alain MONTEIL